

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2017 - Délibération n° 2017/135

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Saint-Pierre-Chérignat sur la convocation en date du 21 juin 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE - SARTY – SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – LEGROS – PARAYRE – PENICAUD – ROYERE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI - BUSSIERE – PEROT – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – LEHERICY - LABORDE – PATEYRON - GAUDY – PICOURET - DOUMY – et Mmes LAURENT – SUCHAUD – DESSEAUVE – DURANTON – THOMAS - DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – MAZEAUD - PATAUD - BEAUX.

Etaient excusés :

MM. RIGAUD – SZCEPANSKI – CHOMETTE – SIMONET - MAZIERE – AUBERT – GAUCHI - DUGAY – CHAUSSADE – RABETEAU – SCAFONE - COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – GAILLARD - CONCHON – COUFFY et MMES SPRINGER - JOUANNETAUD – PIERRE – CAPS – POUGET-CHAUVAT - COLON – HYLAIRES – NOUAILLE – PATAUD - LAPORTE.

Pouvoirs :

Mme SPRINGER a donné pouvoir à Mme BATTUT - Mme JOUANNETAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme PIERRE a donné pouvoir à M. CHAPUT – Mme CAPS a donné pouvoir à M. LALANDE – M. CHOMETTE a donné pouvoir à M. GRENOUILLET – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAUCHI a donné pouvoir à Mme DUMEYNIÉ - M. CHAUSSADE a donné pouvoir à M. LABORDE – M. RABETEAU a donné pouvoir à M. PATEYRON - M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME – Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY.

Suppléances :

Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – M. LEGROS remplace M. MAZIERE – Mme DURANTON remplace M. SIMONET - M. PENICAUD remplace Mme HYLAIRES – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – Mme MAZEAUD remplace M. AUCOUTURIER – Mme BEAUX remplace M. CONCHON et M. DOUMY remplace M. COUFFY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre JOUHAUD

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	45	56			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
56	-	-	-	-	-

Afin d'ajuster des crédits et de prévoir des virements entre articles comptables

Le Président propose au Conseil communautaire la décision modificative suivante :

⇒ Section de fonctionnement

⇒ Dépenses

6281	Participation 2 cubes	+ 5 357.20 €
62878	Remboursement intérêts emprunts SIVOM bâtiment – partie service déchets ménagers	+ 15 561.53 €
657358	Subvention Pays	- 10 760.00 €
657364	Subvention de fonctionnement versée au SPANC	+ 46 627.12 €
66111	Intérêts emprunts (ajustement préfinancement Caisse des dépôts)	+ 2 770.00 €
022	Dépenses imprévues	<u>- 36 286.39 €</u> + 23 269.46 €

⇒ Recettes

73114	Supplément FPIC	+ 14 713.00 €
002	Reprise résultats budget annexe Atelier Relais	+ 8 556.46 €
		<u>+ 23 269.46 €</u>

⇒ Section d'investissement

⇒ Dépenses

2182	Acquisition véhicule SIVOM (Partner)	+ 8 000.00 €
2183	Acquisition copieur RAM/Crèche et téléphone	+ 609.00 €
020	Dépenses imprévues	<u>+ 164 441.92 €</u> + 173 050.29 €

⇒ Recettes

1321	DETR 2 ^{ème} tranche abords du hall	+ 177 123.50 €
1321	DETR 2 ^{ème} tranche logement St Yrieix Bois	<u>- 4 072.58 €</u> + 173 050.92 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

→ accepte la décision modificative comme énoncée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

